

COMMUNE d'OSSELLE  
COMMUNE de ROUTELLE  
Le 12 novembre 2015

### POURQUOI OSSELLE ET ROUTELLE CHOISISSENT DE S'UNIR ?

Dans un contexte de regroupement, après les régions et les intercommunalités, les communes participent également à la redéfinition des territoires selon la volonté de l'Etat.

Dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école sur Routelle, suite à la fermeture programmée de l'école d'Osselle, l'union entre Osselle et Routelle nous a été proposée pour renforcer nos capacités financières, et accélérer sa réalisation.

Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, c'est un moyen de préserver nos capacités d'investissement et de moins solliciter les contribuables.

Les deux Conseils Municipaux ont choisi ce regroupement, car cette union est cohérente de par la similitude démographique et financière de nos 2 communes.

#### Une fusion, quand ? comment ?

Le financement de notre école est fortement conditionné par la mise en place du regroupement des 2 communes. Plus tôt il interviendra, plus l'école a des chances de voir le jour rapidement. De plus, l'Etat fait bénéficier aux Communes Nouvelles d'un pacte financier pour des fusions intervenant à très court terme.

A ce jour, l'arrêté préfectoral doit être pris pour le 31 décembre 2015, mais depuis quelques jours, un report au 31 mars 2016 est évoqué.

Conformément à la loi, chaque conseil municipal votera le nom de la commune nouvelle, la localisation de la Mairie principale et de son annexe, puis, les 2 conseils municipaux siégeront ensemble jusqu'aux prochaines élections municipales. Le nouveau conseil élira son Maire lors de la première séance. (plus d'informations sur les documents en ligne sur le site [www.osselle.fr](http://www.osselle.fr))

Sur le plan fiscal, il y aura une période de transition d'une dizaine d'années pendant laquelle les contributions et les dettes seront honorées indépendamment par Osselle et par Routelle.

La fiscalité sera également homogénéisée de la même façon, sans inégalité puisque les taux d'endettement de Routelle et d'Osselle sont proches.

En ce qui concerne les taxes, nous vous présentons le dernier tableau

2015	<b>ROUTELLE</b>	<b>OSSELLE</b>
Taxe d'habitation	9,60 %	13,27 %
Foncier bâti	14,68 %	15,39 %
Foncier non bâti	16,59 %	20,93 %

Pour l'eau et l'assainissement, la CAGB reprenant la compétence de la gestion de l'eau à partir de 2020, Routelle et Osselle peuvent continuer leur mode de fonctionnement actuel. Il n'y a pas de nécessité d'alignement.

### Quel avenir pour les employés municipaux ?

Tout le personnel est conservé dans la Commune Nouvelle. Le regroupement permettra une meilleure qualité de service et d'accueil (continuité du service en cas d'absence, formation, maladie, congés).

### Quels sont les projets ?

La fusion permettra de voir éclore des projets qui ne pourraient pas être menés par une commune seule :

- Agrandissement de l'école du RPI sur la Commune Nouvelle.
- Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur la Commune Nouvelle, permettant de ne faire qu'une seule étude et ainsi de dégager des économies.
- Rénovation des bâtiments publics
- Construction d'une salle de convivialité (à la disposition des associations, assistantes maternelles)
- Développements touristiques tenant compte des atouts de la zone réservée ornithologique.

### Gestion du bois

Le nouveau Conseil Municipal harmonisera la gestion du bois et les règles d'affouage.

### Les contraintes administratives :

- Changement d'adresse (changement du code postal et du nom de la Commune nouvelle)
- Ré immatriculation pour les véhicules ayant des anciennes plaques.
- Changement des cartes grises (sans frais si les dossiers sont déposés en mairie)

Des permanences seront mises en place pour vous aider dans vos démarches

*Nous sommes à votre disposition pour vous accueillir et répondre à vos questions ; n'hésitez pas à venir nous rencontrer en mairie*

*Pour Routelle du mardi au vendredi de 17h à 19h, et le samedi de 10h à 12h.  
Pour Osselle, les lundis et mercredis de 17h à 19h*

*et à consulter le site web [www.osselle.fr](http://www.osselle.fr)*

Les Maires,  
les Conseillers Municipaux

Michel LARTOT et Pierre DAGON-LARTOT

